



CONSEIL  
DE QUARTIER

**MAIZERETS**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal** de la deuxième réunion régulière de la présente année du conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets qui a eu lieu le mardi 11 février 2014 à **19 h** et, après ajournement, le 25 février à 18 h 30 au **Pavillon de services du parc Bardy**, 2025 rue Adjutor-Rivard.

### PRÉSENCES :

#### **Membres avec droit de vote**

M.	Serge Déry	Président
M <sup>me</sup>	Mélanie Lévesque	Administratrice
M <sup>me</sup>	Katia Ouellet	Administratrice
M.	Martial Van Neste	Vice-président
M <sup>me</sup>	Geneviève Levac	Administratrice (présente le 11 février)
M.	Yvan Ouellet	Administrateur
M <sup>me</sup>	Éloïse Paquette	Secrétaire
M <sup>me</sup>	Valérie Marcon	Administratrice (cooptée au point 3)

#### **Membre sans droit de vote**

M <sup>me</sup>	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet (présente le 11 février)
-----------------	-------------------	---

### ABSENCE

M.	Mathurin Harnaud Songang	Trésorier
----	--------------------------	-----------

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT

M <sup>me</sup>	Geneviève Poulin	Conseillère Culture, loisir et vie communautaire, Ville de Québec (présente le 11 février)
M.	Sébastien Lebel	Architecte paysagiste, Ville de Québec (présent le 11 février)
M.	Denis Bergeron	Arrondissement de la Cité-Limoilou (présent le 11 février)
M <sup>me</sup>	Lynda Gosselin	Secrétaire d'assemblée

Outre les personnes mentionnées, 5 personnes assistaient à la rencontre du 11 février.

## Ordre du jour

- .01 Accueil, appel à l'inscription des citoyens et constatation du quorum
- .02 Lecture et adoption de l'ordre de jour
- .03 Cooptation de Mme Valérie Marcon
- .04 Projet du parc Mont-Thabor : détermination du programme de besoins
- .05 Adoption du procès-verbal
- .06 Suivi au procès-verbal
- .07 Préparation du Rapport annuel 2013 du conseil de quartier
  - 7.1 Choix et attributions des textes à rédiger
  - 7.2 Nomination à la présidence d'élection
- .08 Période de questions des citoyens
- .09 Période d'information de la conseillère municipale
- .10 Présentation du site Web du Conseil de quartier
- .11 Plan directeur de quartier : proposition pour le comité de travail
- .12 Plan d'action : proposition pour le comité de travail
- .13 Biométhanisation
- .14 Divers
  - 14.1 État d'avancement du projet de compostage aux Jardins Bardy
  - 14.2 État d'avancement du projet d'écoquartier dans le grand Maizerets
- .15 Fonctionnement du conseil de quartier : trésorerie et correspondance
- .16 Comité de vigilance de l'incinérateur : dépassement des taux de mercure
- .17 Levée de l'assemblée

**14-02-01 ACCUEIL, APPEL À L'INSCRIPTION DES CITOYENS ET CONSTATATION DU QUORUM**

M. Serge Déry invite les personnes présentes à inscrire leur adresse de courriel si elles souhaitent obtenir de l'information du conseil de quartier.

**14-02-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet DÛMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Eloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets d'adopter l'ordre du jour tel quel.*

**14-02-03 COOPTATION DE M<sup>ME</sup> VALÉRIE MARCON**

M. Bergeron rappelle que trois membres peuvent être élus par les membres du conseil de quartier, c'est-à-dire par cooptation. Le cas échéant, le candidat doit bénéficier des deux tiers des voix. Les mandats des personnes cooptées s'étendent jusqu'à la tenue de l'assemblée générale suivante, soit en avril prochain. Les personnes élues par cooptation bénéficient des mêmes droits que les autres et peuvent occuper tous les postes, sauf celui de président. M. Bergeron en profite pour souligner que, dans le conseil de quartier, au moins 4 postes sont réservés respectivement aux hommes et aux femmes et que le quorum pour la tenue des assemblées est de 5 membres.

M. Bergeron signale avoir reçu de M<sup>me</sup> Valérie Marcon un bulletin de mise en candidature dûment complété, ce qui implique notamment qu'elle est résidente du quartier comme le sont les dix personnes qui ont apposé leur signature en guise d'appui.

M<sup>me</sup> Marcon se présente brièvement; mère de famille et titulaire d'une maîtrise en aménagement du territoire, elle a habité dans différents quartiers de Québec au cours des dix dernières années et a notamment collaboré à la production du rapport *À pied à vélo en ville*.

**RÉSOLUTION 14-CA-03**

**Concernant l'élection par cooptation de Mme Valérie Marcon**

*SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste DÛMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Geneviève Levac, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets d'élire par cooptation Mme Valérie Marcon à titre d'administratrice.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**14-02-04 PROJET DU PARC MONT-THABOR : DÉTERMINATION DU PROGRAMME DE BESOINS**

M<sup>me</sup> Geneviève Poulin, conseillère Culture, loisir et vie communautaire, et M. Sébastien Lebel, architecte paysagiste, tous deux représentants de la Ville de Québec, exposent quelques éléments du contexte de l'aménagement à venir du Parc Mont-Thabor.

Après avoir présenté les sept types de parcs pouvant être aménagés dans une ville, M<sup>me</sup> Poulin précise celui qui correspond au projet du Parc Mont-Thabor, soit

celui dénommé « parc de voisinage ». Les caractéristiques d'un tel parc sont notamment que, comme l'indique son nom, il répond à des besoins de proximité, c'est-à-dire comporte des jeux pour de très jeunes enfants et des bancs, des aires de détente et de jeux libres, mais aucun service particulier.

Pour sa part, M. Lebel, après avoir donné des indications sur la localisation du futur parc, souligne l'importance d'une approche complémentaire puisque plusieurs parcs disposant d'équipements sont à courte distance. Il mentionne certaines caractéristiques du terrain, notamment le fait qu'il y existe des arbres matures en bon état, que la topographie y est relativement plate, qu'il comporte des zones ensoleillées et des zones d'ombre de même qu'une statue.

Conformément à une approche impliquant la participation des citoyens, M. Lebel fait valoir différents types de besoins auxquels devrait répondre le parc, par exemple eu égard à son confort et à son image de même qu'aux différentes activités qui peuvent s'y tenir.

Étant entendu que cette consultation est préliminaire et sera suivie d'une autre qui sera centrée sur des propositions plus concrètes, suite à une présentation d'un plan du parc, les membres du conseil d'administration et d'autres citoyens présents portent à l'attention des responsables de la Ville différentes idées à l'effet que le parc devrait :

- comporter des jeux pour les tout-petits, mais aussi pour les 5 à 12 ans;
- compter suffisamment de bancs pour qu'il soit possible d'y tenir des rassemblements ou événements de quartier;
- garder une trace de son histoire (il s'agissait du jardin d'un couvent);
- prévoir un support à vélos de même qu'une fontaine pour permettre aux usagers de boire (sur ce dernier sujet, certaines difficultés techniques se posent, la qualité de l'eau exigeant qu'elle soit en mouvement de façon assez soutenue);
- permettre un accès aux rues, par un passage piétonnier, ce qui est notamment en accord avec la promotion de déplacements actifs, tout en veillant à ce que cet accès soit sécuritaire, notamment pour les enfants;
- présenter une végétation riche, mais excluant les arbres fruitiers dont les productions peuvent être une source de problèmes, tant pour les usagers du parc que pour le voisinage;
- ajouter des clôtures de façon à isoler le parc des condos adjacents et à témoigner ainsi de son caractère public, et garder la clôture qui est adjacente aux maisons;
- bénéficier d'un éclairage adéquat, pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, les échanges sont l'occasion pour M. Lebel de préciser que l'aménagement du parc se réalisera en maintenant une zone tampon entre celui-ci et les terrains des résidents. Pour sa part, M. Bergeron fait valoir l'exemple que pourrait représenter le *Parc du vieux passage* qui a été réalisé en collaboration avec les résidents. Pour sa part, Mme Hamelin se montre sensible au fait que la proposition d'aménagement tienne compte des équipements de loisirs ou de sports

situés dans des parcs à proximité.

En outre, à une question d'un citoyen, il est mentionné que le processus d'élaboration, de consultation et d'approbation d'un plan pour un tel projet dure environ un an et que le projet pourrait vraisemblablement être ainsi réalisé en 2015. Il faudra aussi, rappelle Mme Hamelin, que le projet soit inscrit au Plan triennal d'immobilisation, au montant de 300 000 \$ ou 350 000 \$, la somme de 150 000 \$ actuellement prévue paraissant nettement insuffisante.

Un citoyen s'interroge sur le fait que le promoteur des condos Mont-Thabor déverse de la neige sur le terrain du futur parc dont la Ville est propriétaire. Il souligne également le fait que les citoyens doivent se prémunir d'un permis auprès de la ville pour pouvoir se débarrasser de leur neige, et que les gens des condos ne le font vraisemblablement pas. Mme Paquette souligne qu'elle a déjà soulevé ce point auprès de Mme Hamelin lors d'une réunion antérieure. Mme Hamelin s'engage à faire les vérifications requises pour savoir si des ententes particulières ont été conclues à cet égard.

Enfin, plusieurs personnes soulignent que l'espace du futur parc est laissé à l'abandon et que les citoyens ont déjà commencé à l'utiliser. Plusieurs éléments, comme les vieilles clôtures avec les barbelés, peuvent être dangereux pour les citoyens.

#### **RÉSOLUTION 14-CA-04**

##### **Concernant l'entretien du terrain où sera aménagé le parc Mont-Thabor**

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Geneviève Levac DUMENT APPUYÉE par M. Yvan Ouellet, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de demander à la Ville que, en attendant son aménagement, le terrain du futur parc Mont-Thabor soit rendu disponible et sécuritaire et qu'il soit nettoyé dès le printemps 2014.*

##### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est entendu que M. Van Neste sera porteur du dossier.

Dans un autre ordre d'idées, il est convenu que les documents PowerPoint utilisés par M<sup>me</sup> Poulin et M. Lebel seront transmis au conseil de quartier qui pourra les mettre sur son site web et, éventuellement, obtenir des commentaires de résidents. Cela étant, comme le rappelle M. Déry, il sera important, une fois le projet de parc esquissé à partir des éléments déjà connus, de consulter les personnes directement concernées, dont celles qui ont participé au comité sur le sujet. Aux doutes soulevés par certains sur la valeur de cette démarche consultative, M. Bergeron insiste pour rappeler que l'expérience a été menée de façon satisfaisante dans le cas de l'aménagement d'au moins quatre parcs.

#### **14-02-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 14 JANVIER 2014**

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Mélanie Lévesque IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 14 janvier 2014, après corrections mineures.*

## 14-02-06 Suivis au procès-verbal

### 9.2 Contribution de M. Marcel Paré

M<sup>me</sup> Levac a acheté bon d'achat pour M. Paré et M. Yvan Ouellet a écrit un projet de lettre qu'il transmettra aux membres par courriel.

### RÉSOLUTION 14-CA-05

#### Concernant l'envoi d'une lettre de remerciements à M. Claude Pouliot

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet, DÛMENT APPUYÉE par M. Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de transmettre à M. Claude Pouliot une lettre de remerciement pour son engagement à la défense des intérêts des citoyens du quartier de Maizerets, accompagné d'un bon d'achat de 25 \$ chez un commerçant du quartier.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

## 14-01-08 PARTICIPATION AU COMITÉ DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ DU PORT DE QUÉBEC

M. Yvan Ouellet a réagi, en son nom personnel, à un plan de développement durable soumis par le Port de Québec. M. Déry signale que le Comité de vigilance des activités du Port de Québec, mis en place par la Ville et le Ministère de l'Environnement, a aussi pris connaissance de ce plan.

## 14-02-07 PRÉPARATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU CONSEIL DE QUARTIER

### 7.1 Choix et attributions des textes à rédiger

M. Ouellet rappelle l'importance de procéder rapidement à l'écriture de ce rapport qui devra être adopté en mars. Ainsi, il demande que les personnes concernées lui transmettent, avant le 25 février, un court texte sur les réalisations du conseil avant le 31 décembre 2013. À cette fin, M. Déry et lui transmettront aux membres la liste des comités ou thèmes couverts par les activités du conseil. Mme Katia Ouellet propose d'assurer la révision linguistique du document.

### 7.3 Nomination à la présidence d'élections

M. Bergeron rappelle que, selon l'échéance de leur mandat, certains postes feront l'objet d'élection à la prochaine assemblée générale, en l'occurrence ceux présentement occupés par mesdames Paquette et Levac et messieurs Ouellet et Pouliot. Il rappelle en outre que les membres qui ont été cooptés verront leur mandat se terminer, mais qu'ils pourraient poser leur candidature. Il mentionne aussi que la Ville prend en charge une publicité porte-à-porte sur la tenue de l'assemblée générale en avril prochain.

**RÉSOLUTION 14-CA-06**  
**Concernant la présidence d'élections**

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet D'UMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de nommer M. Denis Bergeron président des élections qui seront tenues lors de l'assemblée générale annuelle, en avril.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**14-02-08 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. Jonathan Ampleman, qui a créé une ligue de hockey dans le quartier, fait valoir l'intérêt d'un agrandissement de la patinoire du parc Bardy de façon à mieux répondre aux besoins. M<sup>me</sup> Hamelin l'invite à la contacter afin d'organiser une rencontre avec un représentant de la Ville.

M. Jean-Yves Desgagné fait valoir que le projet de construction d'un centre biométhanisation, qui visait en 2011 le traitement de 50 000 tonnes de résidus, concerne désormais plus de 180 000 tonnes de résidus, ce qui représente une hausse sensible du camionnage. Or, déjà en 2007, la Direction de la santé publique de la Capitale nationale reconnaissait qu'il y avait une problématique de santé publique découlant du camionnage lourd sur le boulevard Henri-Bourassa. M. Desgagné veut donc savoir si la Ville s'engage à ce que les camions qui fréquenteront le centre de biométhanisation transiteront par l'autoroute Montmorency plutôt que par le boulevard Henri-Bourassa. Selon Mme Hamelin, c'est précisément ce qui a été prévu.

M. Alexandre St-Laurent souhaiterait que les cyclistes d'hiver puissent bénéficier de certains segments de pistes déneigés, notamment celui qui, en dessous de l'autoroute Dufferin, va du centre de tri jusqu'à la sortie de la papetière. M. Déry mentionne que cette préoccupation n'est pas nouvelle et qu'elle est partagée par d'autres utilisateurs de la bicyclette à des fins utilitaires. M<sup>me</sup> Hamelin rapporte avoir déjà parlé du sujet avec le directeur de l'arrondissement et estimerait utile que M. St-Laurent vienne présenter son point de vue à la prochaine réunion du conseil d'arrondissement.

**RÉSOLUTION 14-CA-07**  
**Concernant les pistes cyclables de l'arrondissement La Cité-Limoilou**

*SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste D'UMENT APPUYÉE par M. Yvan Ouellet, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets d'interpeller M. Moussaoui, directeur l'arrondissement, afin de savoir où en est la réflexion sur un projet pilote de pistes cyclables dans l'arrondissement.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Il est entendu que M. Van Neste et M<sup>me</sup> Marcon seront porteurs de ce dossier.

**14-02-09 PÉRIODE D'INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

M<sup>me</sup> Hamelin mentionne sa déception au regard de la présentation du Plan



directeur de quartier lors de la dernière séance. Elle rappelle qu'il y aura un bilan et qu'il reste autour de 300 000 \$ qu'il sera opportun d'engager le plus rapidement possible. Il est entendu que le point sera discuté à la prochaine réunion en mars.

M<sup>me</sup> Hamelin signale la sortie du rapport de la consultation publique, du 29 janvier dernier, au sujet du projet de travaux sur Henri-Bourassa. Le document montre que l'ensemble du projet a reçu un accueil favorable et que la fermeture de la rue Trinité a été appuyée par une majorité de citoyens. Sur ce sujet, M. Déry signale que les membres présents sont satisfaits de la consultation tenue et, à sa suggestion, il est convenu que les membres prendront connaissance du rapport et que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du mars.

M<sup>me</sup> Hamelin signale enfin que le projet d'usine de biométhanisation étant public et complexe, elle n'entend pas en faire une présentation, mais qu'elle cherchera réponse à toute question qui lui sera adressée sur le sujet. Il est mentionné qu'un hyperlien vers ledit document a été placé sur le site du conseil de quartier.

#### **14-02-10 PRÉSENTATION DU SITE WEB DU CONSEIL DE QUARTIER**

M. Martial Van Neste affirme que le site du conseil de quartier est prêt à 95 %. Il rappelle que celui-ci est en lien avec une page Facebook et Twitter, sans compter que le conseil dispose désormais de son site de partage de photos (Flickr). Il présente brièvement les différentes composantes du site et leur contenu. Les membres se disent très satisfaits du site. Il est enfin rappelé que le comité responsable poursuivra ses travaux afin, notamment de faire au moment opportun des propositions aux membres, entre autres, sur les lignes éditoriales et les façons de faire pour favoriser l'interactivité du site.

#### **RÉSOLUTION 14-CA-08**

##### **Concernant le paiement de la deuxième facture de POPCLIQ pour le développement d'un site WEB**

*CONSIDÉRANT la réception de la deuxième facture no. F13-12-19 19:02 datée du 19 décembre 2013 de POPCLIQ pour le développement du site WEB;*

*CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du sous-comité informatique et budget (SCIB);*

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet DÛMENT APPUYÉE par Mme Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets d'autoriser le paiement d'un montant de 603,62 \$ à l'entreprise POPCLIQ.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**AJOURNEMENT À 22H30.**

***SUR PROPOSITION DE M. Serge Déry DÛMENT APPUYÉE par M. Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets d'ajourner la réunion au 25 février, 18h 30.***

\*\*\*



## 25 FÉVRIER 2013, 18H 30 : REPRISE DE L'AJOURNEMENT.

À la reprise de l'ajournement, il est entendu d'ajouter à l'ordre du jour un point 16, sur le comité de vigilance de l'incinérateur.

### 14-02-11 **PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER : PROPOSITION POUR LE COMITÉ DE TRAVAIL**

#### **RÉSOLUTION 14-CA-09**

#### **Concernant la formation d'un groupe de travail sur l'examen du Plan directeur du quartier de Maizerets**

*CONSIDÉRANT QUE le plan directeur du quartier de Maizerets a été élaboré autour de 2003;*

*CONSIDÉRANT QUE le plan a été modifié par un sommaire décisionnel de la Ville de Québec en 2006;*

*CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de vérifier si la composition du quartier est susceptible d'avoir été modifiée depuis la mise en place du Plan et de vérifier si les priorités du quartier et les perceptions par rapport à ce dernier sont susceptibles d'avoir été modifiées depuis 2003;*

*CONSIDÉRANT la présentation de M. Sergio Avellan le 14 janvier 2014 au Conseil de quartier sur les actions déjà effectuées au Plan directeur et le document qu'il y a déposé;*

*CONSIDÉRANT l'importance de réserver à court terme des sommes résiduelles du Plan directeur qui sont de l'ordre de 300 000 \$;*

*SUR PROPOSITION DE Mme Éloïse Paquette DÛMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Katia Ouellet, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de former un groupe de travail pour faire le bilan du plan directeur de quartier de Maizerets. Que ce groupe de travail prépare un projet préliminaire sur l'utilisation des sommes résiduelles, qui seront par ailleurs réservées auprès de la ville de Québec au plus tard le 14 avril 2014.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Il est par ailleurs entendu que le groupe de travail devrait compter au moins deux membres du conseil d'administration et un maximum de trois citoyens. Les membres suivants souhaitent faire partie du groupe de travail : Mesdames Katia Ouellet et Mélanie Lévesque de même que messieurs Martial Van Neste et Yvan Ouellet.

### 14-02-12 **PLAN D'ACTION : PROPOSITION POUR LE COMITÉ DE TRAVAIL**

#### **RÉSOLUTION 14-CA-10**

#### **Concernant la création d'un groupe de travail pour la rédaction du plan d'action 2014 du Conseil de quartier de Maizerets**

*CONSIDÉRANT QU'un plan d'action est une opportunité pour le Conseil de quartier de rassembler ses actions dans un même document, et ce dans un tout cohérent;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Katia Ouellet DÛMENT APPUYÉE par M. Yvan Ouellet, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets*

- *de former un groupe de travail formé d'au moins un membre du CA, qui, en consultation avec les autres membres du conseil d'administration, rédigeront un plan d'action qui sera présenté à ce dernier au plus tard à la réunion de mars 2014, ce plan comprenant, la proposition d'un budget pour sa réalisation;*
- *de placer au centre du plan d'action 2014 la révision en cours du Plan directeur du quartier;*
- *de placer au centre du plan d'action les activités qui sont en cours actuellement et qui vont se poursuivre dans les prochains mois.*
- *de placer au centre du plan d'action les projets débutés en 2013 relativement au compostage des résidus de jardin et relativement aux axes de développement d'un écoquartier dans le grand Maizerets.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Il est convenu que M. Yvan Ouellet sera porteur du dossier et qu'il recevra l'appui de M<sup>me</sup> Lynda Gosselin à titre de citoyenne.

#### **14-02-13 BIOMÉTHANISATION**

##### **RÉSOLUTION 14-CA-11**

##### **Concernant la formation d'un groupe de travail pour l'examen du projet de biométhanisation de la Ville de Québec**

*CONSIDÉRANT les commentaires émis à la réunion du Conseil de quartier du 10 décembre 2013 visant le projet de biométhanisation et ses impacts potentiels sur les citoyens du quartier;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet de la Ville de Québec présenté en janvier 2014 a été modifié considérablement relativement au projet initial de 2011, ce qui est susceptible notamment de modifier le camionnage dans le quartier ainsi que d'autres impacts;*

*CONSIDÉRANT QUE les opérations de compostage à ciel ouvert semblent avoir été abandonnées et qu'il est possible que toutes les activités de transformation de matière résiduelle valorisable aient lieu dans le quartier de Maizerets par le biais de la biométhanisation;*

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet DÛMENT APPUYÉE par Mme Valérie Marcon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets*

- *De former un groupe de travail ayant pour mandat d'étudier le projet de biométhanisation de la Ville de Québec dans son ensemble afin de comprendre le bien-fondé du projet, sa localisation, la formule utilisée;*
- *De suggérer au conseil de quartier, à la Ville de Québec et à d'autres*

*intervenants d'autres pistes de travail ou des suggestions pour peaufiner le projet ou pour atténuer ses impacts potentiels sur les citoyens du quartier.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Il est entendu que groupe de travail sera composé de Mesdames Mélanie Lévesque et Katia Ouellet, de M. Yvan Ouellet ainsi que d'un maximum de trois citoyens. À ce sujet, il est entendu que Mme Lévesque rédigera un texte que M<sup>me</sup> Éloïse Paquette transmettra aux citoyens qui se sont montrés intéressés aux travaux du conseil de quartier en lui donnant leur adresse courriel. Par ailleurs, cette invitation à la participation de citoyens sera aussi diffusée via le Facebook du conseil de quartier.

#### **14-02-14    DIVERS**

##### 14.1    État d'avancement du projet de compostage aux Jardins Bardy

M. Yvan Ouellet signale que, le 3 mars, il participera à une rencontre avec un représentant des Jardins Bardy et un possible sous-traitant. Il précise d'emblée qu'il importe, pour des raisons légales, que le projet soit porté par le conseil de quartier et non que celui-ci donne une subvention aux Jardins pour la réalisation du compostage. Il fait aussi valoir que les sommes versées par le conseil de quartier devront essentiellement être utilisées pour payer des ressources humaines, les Jardins prenant en charge l'achat de tout le matériel requis. Il est entendu que le projet pourrait être présenté à la réunion du 11 mars.

##### 14.2    État d'avancement du projet d'écoquartier dans le grand Maizerets

M. Van Neste informe les membres qu'il est encore à la recherche de la personne à laquelle confier le mandat de recherche.

#### **14-02-15    FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER : TRÉSORERIE ET CORRESPONDANCE**

M. Yvan Ouellet présente les comptes budgétaires devant servir de cadre budgétaire pour le budget de fonctionnement pour l'année 2014 :

- Frais de garde – 180 \$
- Dépenses du président – 100 \$
- Hébergement du site WEB et nom de domaine – 200 \$
- Secrétariat – 750 \$
- Divers – 270 \$

À la suggestion de M. Serge Déry, il est entendu que M. Ouellet prendra connaissance de données sur les demandes d'autres conseils de quartier de façon à préparer une proposition à soumettre à la prochaine réunion en vue de faire une demande d'indexation du budget de fonctionnement.

**RÉSOLUTION 14-CA-12**  
**Concernant la nomination d'un trésorier**

*CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Yvan Ouellet de devenir trésorier;*

*CONSIDÉRANT QUE le trésorier actuel, M. Mathurin Songang, a été avisé de cette situation et qu'il est d'accord avec le changement proposé par la présente résolution;*

*CONSIDÉRANT l'opportunité de nommer un trésorier adjoint afin d'assurer sur une base permanente la continuité dans le travail de la trésorerie;*

*SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste DÛMENT APPUYÉE par Mme Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de nommer M. Yvan Ouellet comme trésorier et d'ouvrir le poste de trésorier adjoint qui sera comblé lors d'une assemblée ultérieure.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**RÉSOLUTION 14-CA-13**  
**Concernant les frais de gardiennage de Mme Geneviève Levac**

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet, DÛMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de rembourser à M<sup>me</sup> Geneviève Levac la somme de 30 \$ pour des frais de gardiennage liés à sa participation aux réunions de novembre et décembre 2013.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**RÉSOLUTION 14-CA-14**  
**Concernant les frais de gardiennage de Mme Katia Ouellet**

*SUR PROPOSITION DE M. Yvan Ouellet, DÛMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de rembourser à M<sup>me</sup> Katia Ouellet la somme de 90 \$ pour des frais de gardiennage liés à sa participation à trois réunions entre mai et décembre.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**RÉSOLUTION 14-CA-15**  
**Concernant les frais de rédaction du procès-verbal de la rencontre du mois de décembre 2013**

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Valérie Marcon, DÛMENT APPUYÉE par M. Yvan Ouellet, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de payer à M<sup>me</sup> Lynda Gosselin la somme de 75 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de décembre 2013.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **RÉSOLUTION 14-CA-16**

### **Concernant le remboursement de M. Ouellet pour le deuxième paiement effectué Popclic**

*CONSIDÉRANT la résolution 14-CA-08;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Valérie Marcon, DÛMENT APPUYÉE par M. Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets de rembourser à M. Yvan Ouellet la somme de 603,62 \$ qu'il a déboursée pour payer la deuxième et dernière facture de Popclic.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

## **14-02-16 COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR**

M. Yvan Ouellet informe les membres de sa participation à la dernière réunion du Comité de vigilance de l'incinérateur, notamment du fait qu'il y a appris qu'en mai et en octobre dernier, la norme relative au taux de mercure dans l'air a été dépassée à l'incinérateur de la Ville de Québec. Suite cette annonce au comité de vigilance, rien n'a été fait de la part de la ville pour corriger le problème, ou pour récolter d'autres données sur le taux de mercure.

## **RÉSOLUTION 14-CA-17**

### **Concernant le dépassement de la concentration de mercure dans l'air, survenu à l'incinérateur de la Ville de Québec en octobre 2013.**

*CONSIDÉRANT qu'un dépassement au-dessus des normes du MDDEFP de la concentration de mercure dans l'air pour un échantillon est survenu à l'incinérateur de la Ville de Québec en octobre 2013;*

*CONSIDÉRANT que l'échantillonnage et les mesures de concentration de mercure ont été réalisés à l'intérieur de deux campagnes de trois jours par année, une en mai et l'autre en octobre 2013, et que, par conséquent la mesure des concentrations de mercure n'est pas réalisée en continu;*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Québec n'a pas rendu public ce dépassement au moyen d'un communiqué explicite;*

*CONSIDÉRANT qu'on ignore si actuellement cette situation de dépassement perdure depuis octobre 2013 ou même avait débuté après l'échantillonnage de mai 2013;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Katia Ouellet, DÛMENT APPUYÉ par M<sup>me</sup> Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets :*

- De demander à la Ville de Québec de prendre tous les moyens pour vérifier s'il y a actuellement des dépassements de mercure à l'incinérateur de la Ville de Québec;*
- De demander à la Ville de Québec d'analyser le mercure en continu sans délai et de rendre publics les résultats de ces analyses;*
- De demander au Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec de mettre en œuvre des moyens pour informer rapidement et explicitement la*

*population lors de dépassements de concentrations au-delà des normes ou lors d'anomalies significatives de fonctionnement, ce au moyen de communiqués explicites rendus publics, cela non seulement pour les concentrations de mercure, mais pour tous les autres paramètres;*

- *De soumettre cette situation comme un signalement à la Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale au moyen d'une lettre;*
- *De mandater M. Yvan Ouellet et M. Serge Déry pour informer les citoyens du quartier et le public susceptible d'être affecté par la situation, et ce en utilisant les moyens explicites jugés opportuns.*

Il est convenu que M. Yvan Ouellet agira comme porteur du dossier et que le site web du conseil de quartier sera utilisé pour diffuser le communiqué.

**14-02-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste DÛMENT APPUYÉE par M<sup>me</sup> Éloïse Paquette, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 20 h 30.*

---

Serge Déry, président

---

Éloïse Paquette